

# PROJET DE COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du Jeudi 23 mai 2024

(à approuver lors d'une prochaine réunion de conseil municipal)

Le Conseil Municipal, dûment convoqué le 18 mai 2024, s'est réuni au lieu habituel de ses séances le Jeudi 23 mai 2024 à 19h30 sous la présidence de son Maire, M Bernard BESCHET.

## ÉTAIENT PRÉSENTS :

Audrey BAILLY BÉCHET, Anthony BESCHET, Cédric BESCHET, Benoît MASSARD, Mathieu MICHAUD, Pierre NICOD, Arnaud SAILLARD, Jacques TISSOT, Agnès VANHUYSE, Bernard VIONNET, Catherine VUILLAUME.

## ABSENTS AVEC POUVOIR :

Pascal LANQUETIN à Pierre NICOD

Secrétaire de séance : Mathieu MICHAUD

### I) Approbation du procès-verbal du conseil du 18 avril 2024 :

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

### II) SIEL - Installation d'un parc photovoltaïque :

Monsieur le Maire rappelle le projet de la commune d'installer un parc photovoltaïque sur les parcelles communales (section B n°1808 et n°1206) aux abords de la rue de la Riepe. Il s'agit de la pose de 21 trackers photovoltaïques bifaces, qui fera l'objet d'un bail emphytéotique entre le SIEL et la commune et générera une location du site à hauteur de 0.005 € / kWh. Une réunion publique aura lieu prochainement pour en informer les habitants du village.

**L'exposé entendu, le conseil municipal après avoir délibéré, décide, à l'unanimité d'accepter le projet d'installation de trackers photovoltaïques sur les parcelles communales et autorise Monsieur le Maire à signer avec le SIEL tout document se rapportant à cette décision.**

### III) Avenant n°1 au bail de location de la EURL Millereau Benjamin - Menuiserie du Drugeon :

Monsieur le Maire rappelle le bail actuel en date du 14 mars 2022 d'un local de 130 m<sup>2</sup> sis rue du Plane, loué à l'EURL Millereau et dont il était précisé qu'une provision mensuelle pour charges (assainissement) sera demandée dès lors que le raccordement au réseau sera réalisé.

Suite à la pose de compteurs d'eau et au raccordement au réseau d'assainissement collectif, il est proposé d'ajouter une provision mensuelle de 15 euros au loyer.

**L'exposé entendu, le conseil municipal après avoir délibéré, décide à l'unanimité de valider l'avenant proposé ci-dessus et autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette décision.**

### IV) Baux communaux - Syndicat Pastoral - demande de raccordement eau potable et avenant au bail :

Comme évoqué au dernier conseil, Monsieur le Maire rappelle la demande du syndicat pastoral pour une participation financière à une adduction d'eau potable sur la parcelle d'estive La Vessoie et fait part de la réunion qui a eu lieu le 22 avril avec les agriculteurs. Une proposition leur a été faite acceptant la participation financière aux travaux sous condition d'une réévaluation du prix du fermage à 2000 € / an, somme comprenant les surfaces mises à disposition et le bâtiment.

**L'exposé entendu, le conseil municipal, après avoir délibéré, décide, de participer à hauteur de 4757 € HT pour 8 voix pour, 4 contre et une abstention aux travaux et autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant au bail se rapportant à cette décision.**

**V) Subvention exceptionnelle Association des Familles :**

L'association des Familles de Pontarlier a proposé à la commune 5 tables et une armoire métallique qui serviront à meubler les nouveaux locaux de l'école. En échange, Monsieur le Maire propose de verser une subvention exceptionnelle de 100 euros à l'association.

**L'exposé entendu, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer une subvention exceptionnelle à l'Association Familles rurales de Pontarlier d'une somme de cent euros.**

**VI) Tarif salle des fêtes :**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de deux demandes de réservation de la salle des fêtes. Il conviendra pour les deux demandes d'appliquer les tarifs votés à savoir 300 € pour les résidents du village justifiant leur domicile et 530 € pour les non-résidents

Il est précisé que tout aménagement technique particulier aux abords de la salle des fêtes devra présenter les mesures de sécurité adéquates et nécessaires, et laisser libre accès au défibrillateur.

**L'exposé entendu, le conseil municipal, à l'unanimité, décide émettre un avis favorable aux locations au tarif voté par délibération du 17 novembre 2022.**

**VII) Etude candidatures emplois d'été :**

Monsieur Benoît Massart quitte la salle.

Suite à la diffusion de l'annonce de recrutement d'emplois saisonniers pour la saison estivale, trois candidatures ont été reçues en mairie, celle de : Estorez Maxandre, Lila Buffaud et Massart Baptiste. Il est proposé de retenir les trois candidatures pour une durée de deux semaines chacune.

**L'exposé entendu, le conseil municipal après avoir délibéré, décide, à l'unanimité la création de trois emplois d'adjoints techniques non permanents pour la période estivale et autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette décision.**

**VIII) Prix cession parcelle rue de la Louvatière :**

Comme évoqué lors du dernier conseil municipal, la commune souhaite mettre en vente la parcelle cadastrée section AC n°169, présentant une surface de 447 m<sup>2</sup>.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que des devis sont demandés pour l'aménagement de la parcelle.

**L'exposé entendu, le conseil municipal après avoir délibéré, décide, à 12 voix pour et une contre, de définir le prix de la parcelle énoncée ci-dessus à 160 €/m<sup>2</sup>.**

**IX) Achat composteurs : signature convention Préval, Commune et Familles Rurales :**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le projet de la mise en place d'un abri de jardin au périscolaire a été abandonnée au profit d'un achat de trois composteurs. Pour cela, il est nécessaire d'établir une convention tripartite entre les acteurs.

**L'exposé entendu, le conseil municipal après avoir délibéré, décide, à l'unanimité l'achat de trois composteurs pour un cout de 170 euros à Préval et autorise Monsieur le Maire à signer la convention se rapportant à cette décision.**

**X) Questions diverses**

Travaux bibliothèque

Madame Catherine Vuillaume rappelle que la bibliothèque municipale de Vaux et Chantegrue fait partie du réseau intercommunal de la Communauté de Communes Frasne Drugeon.

Dans ce cadre, une réflexion est menée quant à l'aménagement intérieur des sites. Un accord de principe est donné pour la réalisation d'aménagements intérieurs de la bibliothèque communale sous réserve de présentation de devis.

Location matériel fête communale :

Monsieur le Maire présente deux demandes de VECA pour l'organisation de la fête communale : location d'une sonorisation ainsi que d'une structure gonflable. Un accord de principe est donné.

Compte rendu de la CIAF – Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier Boisements

Il a été question d'échanger sur le règlement des boisements qui dépend du PLUi - Plan Local d'Urbanisme Intercommunal. Une réflexion a été menée sur la réglementation et la soumission des communaux. Suite aux différents recours après l'enquête publique, la CIAF a validé la réglementation des boisements sur la CFD.

Repas de quartier - Demande de mise à disposition de la salle des associations 14 rue des courbes

Après un tour de table, le conseil municipal ne souhaite pas donner suite à cette demande, par souci d'équité entre les habitants du village.

Route départementale – problème récurrent de sécurité

De nombreuses plaintes et remarques sont parvenues en mairie concernant de nombreuses incivilités mettant en danger les piétons et automobilistes sur la route départementale. Une rencontre aura lieu avec les services du département afin d'étudier les moyens à mettre en place pour gérer cette insécurité.

Fin de la séance : 22h45

La prochaine séance du conseil municipal est prévue le 27 juin prochain.

Le Maire,  
Bernard BESCHET

Le secrétaire de séance  
Mathieu MICHAUD



